

Bruxelles Environnement
Enquête « Natura 2000 extension ZSC II »
Avenue du Port 86 C/3000
1000 Bruxelles

Objet : Enquête publique relative à l'extension de la ZSC II Natura 2000 et au projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 septembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 – BE1000002 : « Zones boisées et ouvertes au Sud de la Région bruxelloise - complexe Verrewinkel-Kinsendael » - extension

Bruxelles, 10 octobre 2018

Madame,
Monsieur,

Natagora possède de nombreuses réserves naturelles, réparties sur plus de 4.500 hectares. Le grand objectif de l'association est d'enrayer la dégradation de la biodiversité et de contribuer au rétablissement d'un meilleur équilibre entre l'homme et la nature. Natagora a une régionale Bruxelloise très active, dont les maîtres mots sont « Connaître, protéger et agir », avec près de 2500 membres. Natagora est aussi un acteur très actif dans la protection des zones Natura 2000 tant en Wallonie qu'à Bruxelles.

Dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée, nous souhaitons faire part de notre soutien au texte proposé avec quelques commentaires.

En effet, notre association se réjouit que cette extension soit mise à l'enquête publique. Nous encourageons les autorités publiques bruxelloises à avoir des initiatives pro-actives de protection du couvert végétal bruxellois, permettant ainsi à la Région de Bruxelles-Capitale de garder son caractère vert. Cette extension est aussi pour nous une manière de rappeler la pertinence et l'importance d'un large réseau d'observateurs naturalistes travaillant main dans la main avec l'administration.

1. Un réseau écologique bruxellois renforcé

La zone d'extension proposée est située à un endroit stratégique comme démontré dans le rapport Heuts, G. (2017). Dans l'arrêté initial, la bande étroite du vallon était insuffisante pour jouer le rôle fondamental de couloir écologique entre le bois de Verrewinkel, la réserve du Kinsendael-Kriekenput, et le Kauwberg. L'extension proposée améliorera donc la liaison écologique et va tout à fait dans le sens d'un renforcement du réseau écologique bruxellois. En effet, la protection de cette zone ouverte en bordure du plateau Engeland permet de maintenir une connexion solide entre les différentes parties de la zone Natura 2000,

tout en diversifiant les types de milieux. Nous espérons que d'autres zones de liaisons du réseau écologique bruxellois pourront aussi faire l'objet d'une même démarche.

2. Préservation d'une zone d'écotone

Cette extension a donc pour objet d'intégration de 13 ha de prairies attenantes à l'Institut Pasteur ainsi que l'ancien Haras Brugmann. Cette extension est un apport en milieux ouverts au sein de la ZSCII qui en comporte peu. Pour rappel, les lisières, zones de transition entre la forêt et le milieu ouvert, sont plus riches en diversité végétale et animale que le milieu forestier. Cette particularité devra être prise en compte dans la mise en place d'un plan de gestion par la suite. Certains de ces espaces de pâturage sont gérés, depuis 2012, par Bruxelles Environnement et occupées par des ânes qui les débroussaillent de manière écologique. Nous espérons que ce genre de pratiques sera élargi.

3. Un enjeu en termes d'espèces

Certains espèces sont bien connues pour fréquenter ce site : accenteur mouchet, diverses mésanges, pic vert, pic épeiche, sitelle torchepot, grimpereau des jardins, troglodyte, roitelet huppé, bouvreuil, pinson des arbres, canard colvert, martin-pêcheur, buse variable et également divers petits rongeurs, écureuil roux, renard. Nous souhaitons spécifiquement attirer l'attention des autorités publiques sur les observations de chauves-souris sur cette zone. Comme vous pourrez le lire dans le rapport détaillé joint à ce courrier (BRABANT, C. et NYSSSEN, P. (2018) : Analyse acoustique de chauves-souris du plateau Engeland à Bruxelles, Natagora, Rapport du département études 2018/04.), les espèces suivantes ont été identifiées sur le site à l'heure actuelle :

- La pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Les bâtiments datant souvent de plusieurs dizaines d'années offrent probablement des possibilités de gîte pour cette espèce. Par ailleurs, la pipistrelle commune est une espèce anthropophile et opportuniste, bien adaptée au milieu urbain et péri-urbain.
- Le murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*). Au vu de la présence de cette espèce très rare à Bruxelles et de son statut d'espèce listée dans l'annexe II de la Directive Habitat, la protection du plateau Engeland prend tout son sens et justifie l'intégration de ce site dans réseau Natura 2000 à Bruxelles.
- L'oreillard gris (*Plecotus austriacus*). Cette espèce était jusqu'à présent inconnue dans la Région de Bruxelles-Capitale. Compte tenu de la rareté relative de l'oreillard gris, les populations sont actuellement jugées inadéquates sur l'ensemble du territoire.
- Le murin de Brandt (*Myotis brandtii*). C'est la troisième observation dans la région de Bruxelles-Capitale de nouveau dans le secteur d'Uccle.
- Plusieurs noctules : noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) et noctule commune (*Nyctalus noctula*). Il est fort probable que les individus contactés lors des inventaires ne gîtent pas sur le site mais plus en forêt de Soignes qui joue à priori le rôle de réservoir pour les espèces arboricoles forestières.
- Plusieurs contacts de murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*). Cette espèce est inféodée aux milieux aquatiques, elle capture des insectes à la surface de l'eau (rivières, étangs...) à l'aide de ses grands pieds. C'est une observation étonnante vu la faible quantité de pièces d'eau dans le secteur mais à prendre en compte.

- Plusieurs contacts de pipistrelles de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*). La pipistrelle de Nathusius occupe généralement les cavités d'arbre.

Ces espèces doivent être intégrées à la modification de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 septembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 – BE1000002 : « Zones boisées et ouvertes au Sud de la Région bruxelloise - complexe Verrewinkel-Kinsendael », et des mesures de gestions doivent être prises en conséquence de la présence de celle-ci de sorte à, au minimum préserver leur présence et leurs activités sur le site, voir même la développer.

4. Conclusions

Pour conclure, Natagora Bruxelles s'inscrit dans la même démarche que celle défendue par Bruxelles Nature et ses associations-membres. Nous souhaiterions encore une fois remercier toutes les parties prenantes impliquées dans l'élaboration de cette extension. Nous espérons que la procédure pour ce plan de gestion se poursuive dans les meilleurs délais et que celui-ci soit adopté et publié rapidement.

En espérant que, je vous adresse, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

Pour Natagora Bruxelles,
Amandine Tiberghien